

STATEMENT DISCOURS

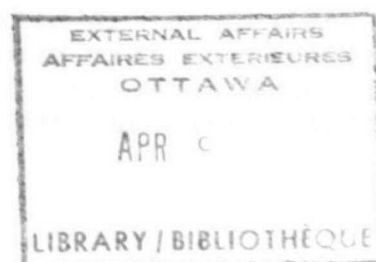
SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
M. ALLAN J. MACÉACHEN,
À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE
MARQUANT L'ÉCHANGE DES
INSTRUMENTS DE RATIFICATION
DU TRAITÉ D'EXTRADITION
ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS,
À OTTAWA, LE 22 MARS 1976

(TRADUCTION)



Monsieur l'Ambassadeur,

Je tiens à vous souhaiter publiquement la bienvenue au Canada et j'espère que vous et votre famille passerez un séjour des plus agréables dans notre pays. Il me tarde de travailler avec vous à la poursuite de nos efforts de coopération ainsi qu'à la résolution de nos problèmes, pour le plus grand bien de nos deux pays.

Le Traité sur l'extradition qui vient d'être ratifié aujourd'hui remplace l'un des plus anciens traités canado-américains, qui remonte à 1842. D'ailleurs, les conventions d'extradition que le Canada a signées avec les Etats-Unis sont de loin les plus importantes de toutes celles qui nous lient à d'autres pays. A cet égard, comme sous bien d'autres rapports, notre proximité géographique avec les Etats-Unis suscite des contacts et des problèmes d'une ampleur telle que ceux qui existent entre le Canada et d'autres pays en paraissent amoindris.

Ce Traité est très important pour nous. Fruit de négociations sérieuses échelonnées sur dix ans, il aidera les autorités chargées d'appliquer la loi dans nos pays respectifs à régler plus efficacement certains des problèmes les plus graves avec lesquels nos sociétés contemporaines sont confrontées, savoir la piraterie aérienne, les enlèvements politiques et les délits associés à la toxicomanie. Aux termes de la nouvelle entente, il sera également plus facile de traiter un vaste éventail de cas passibles d'extradition qui, bien que peu susceptibles de faire la une des journaux, n'en posent pas moins des problèmes fondamentaux pour l'administration de la justice dans nos deux pays.

La signature de ce Traité est un témoignage de plus du caractère harmonieux des relations canado-américaines. Les négociations et autres travaux qui ont permis d'en arriver à cette entente sont typiques de l'approche pragmatique qui préside à la plupart de nos relations bilatérales. Ce fait est cependant rarement connu du grand public. Une telle approche, rendue possible par la similitude de nos valeurs fondamentales, a bien entendu été une constante dans le développement des relations avantageuses qui lient nos deux pays. D'ailleurs, les dispositions du présent Traité traduisent bien l'approche adoptée.

Etant donné l'ampleur et la complexité des relations entre le Canada et les Etats-Unis, il arrive souvent que nous prenions chacun - c'est inévitable - des décisions qui influent sur les intérêts de l'autre. D'où la nécessité d'être toujours conscients de cette dualité.

Je me réjouis de la cérémonie d'aujourd'hui non seulement à cause de la valeur intrinsèque du Traité, mais aussi à cause du sens symbolique qu'il revêt en tant que modèle de coopération et de respect mutuel entre nos deux pays. Je trouve particulièrement opportun que si peu de temps après votre arrivée, nous ayons l'occasion de ratifier ensemble ce nouveau lien important dans les relations entre le Canada et les Etats-Unis.